

# Le RSA et moi

Mes droits, mes devoirs



MÉTROPOLE

GRAND LYON

[grandlyon.com](http://grandlyon.com)

# Faire ma demande de RSA : comment ça se passe ?

## Étapes

1 2 3 4 5

Je dépose ma demande de RSA directement en ligne sur le site de la **CAF** ou de la **MSA** ou auprès d'une **Maison de la Métropole de Lyon**, d'un **Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)**, de la **CAF**, de la **MSA** ou d'une association conventionnée. Ma demande sera ensuite transmise à la CAF ou la MSA.

1 2 3 4 5

La **CAF** ou la **MSA** instruit mon dossier et calcule le montant de mon RSA.

1 2 3 4 5

Si je remplis les conditions, je reçois un courrier de la CAF ou de la MSA qui m'indique la date d'ouverture de mon droit et confirme le montant de mon RSA.

1 2 3 4 5

Dans le mois qui suit l'ouverture de mon droit, je reçois un courrier de la Métropole de Lyon pour me convoquer à une Rencontre Information et Orientation (RIO) et pour m'informer du nom de mon référent. Ce dernier me sera désigné en fonction de ma situation sociale et professionnelle.

1 2 3 4 5

Mon référent me donne rendez-vous pour un premier entretien. Lors de ce rendez-vous, j'établis et je signe avec mon référent un Contrat d'Engagement dans lequel est formalisé mon accompagnement social et professionnel.

# Le rôle de mon référent

**Sa mission est de m'accompagner dans mes démarches administratives, sociales et professionnelles pour réussir mon insertion. Il engage toutes les actions utiles pour m'aider à retrouver un emploi et lever les obstacles que je rencontre.**

## Quels sont les différents types de référent ?

Le référent qui m'accompagne sera le plus adapté à ma situation et à mes besoins.

### → Le référent social

C'est un travailleur social. Il peut travailler pour une Maison de la Métropole de Lyon ou un CCAS de ma ville de résidence. Il peut également travailler pour le compte d'une association qui m'aide à résoudre mes difficultés d'ordre social, familial ou de santé.

### → Le référent professionnel

C'est un conseiller de France Travail (anciennement Pôle emploi). Il définit avec moi un projet professionnel et engage les actions nécessaires à mon retour à l'emploi ou à une création d'activité.

### → Le référent socio-professionnel

C'est un conseiller d'une association d'insertion. Il m'aide à définir mon projet professionnel et à le concrétiser, tout en m'apportant des solutions quand je rencontre des difficultés d'ordre social, familial ou de santé.



# Mes droits : ce que m'apporte le RSA

## Santé

- Protection Universelle Maladie gratuite (PUMA).
- Complémentaire Santé Solidaire (CSS, anciennement CMU-C).
- Bilan de santé gratuit et soutien psychologique.

## Logement

- Aides au logement versées par la CAF.
- Chèque énergie : aide financière sur les factures d'énergie (électricité ou gaz).
- Réduction à un mois de préavis pour congé d'un bail d'habitation.

## Déplacements

- Gratuité des transports du réseau TCL pour moi et mes ayants droit (conjoint, enfants ou autre personne à charge).
- Réductions pour l'utilisation des cars du Rhône et des Trains Express Régionaux SNCF : TER.

## Emploi/Formations

- Accès au Parcours emploi compétences.
- Accès au Contrat à Durée Déterminée d'Insertion (CDDI).
- Aide à l'accès à la formation.
- Orientation sur des actions collectives.

## Aide juridictionnelle

- Prise en charge par l'État de 100 % des frais liés à une procédure judiciaire dans laquelle je suis impliqué.

## Culture/loisirs

- Tarifs réduits pour les musées et les places de cinéma.
- Accès à l'Aide au Temps Libre (ATL) : aide financière versée par la CAF pour financer les loisirs des enfants.

Certaines aides sont accordées sous conditions de ressources.

# Mes devoirs



**Je dois mettre en œuvre les actions d'insertion prévues** dans mon contrat d'engagement.



**Je dois me présenter à tous les rendez-vous fixés** par mon référent insertion (ou justifier mon absence en amont du rendez-vous).



**Je dois déclarer les ressources de tous les changements membre de mon foyer** à la CAF ou la MSA tous les 3 mois.



**Je dois informer, immédiatement, la CAF ou la MSA de tous les changements de situation pour chaque membre de mon foyer :** composition familiale, changement de domicile, travail, absence prolongée hors du territoire etc..



**Je dois vérifier mes notifications et répondre aux éventuelles demandes** sur mon compte CAF ou MSA.

# Le RSA, un dispositif fortement encadré

Ma situation familiale, mes ressources, mon activité salariée...

L'ensemble de mes déclarations sont contrôlées régulièrement par la Métropole de Lyon, la CAF et la MSA auprès des services compétents : services fiscaux, Caisse primaire d'assurance maladie, France Travail... En complément, des contrôles effectués par la CAF et la MSA peuvent avoir lieu à mon domicile.

## Que faire pour éviter une erreur ?

- Je consulte mon dossier et vérifie mes informations.
- Je pose des questions à mon référent si j'ai un doute sur ce que je dois déclarer.

## Que faire pour corriger une erreur ?

- Je modifie mes déclarations.

### En cas de non-respect de mes obligations d'insertion, de mauvaise déclaration ou de fraude, à quoi je m'expose ?

- Une sanction : réduction ou suppression de mon droit au RSA, en cas de non-respect du Contrat d'Engagement ou des absences aux rendez-vous fixés par mon référent.
- Le remboursement du RSA, si j'ai perçu un montant ne correspondant pas à ma situation réelle.
- Et/ou un dépôt de plainte de la Métropole de Lyon, ou une amende administrative, si une fraude est avérée.

# Comment m'engager pour faire vivre et évoluer le RSA ?

La Métropole de Lyon souhaite développer une démarche de démocratie participative. Elle me propose plusieurs modes d'action pour me permettre de m'investir.

- En participant aux instances du RSA, qui réunissent les élus et les professionnels de l'insertion.
- En collaborant à la définition et à l'évaluation des politiques métropolitaines, via le Groupe d'Évaluation et de Participation pour l'Inclusion (GEPI).



**MÉTROPOLE**

**GRAND LYON**

**Métropole de Lyon**  
20 rue du Lac - CS 33569  
69505 Lyon Cedex 03  
04 78 63 40 40

Ne pas jeter sur la voie publique  
Métropole de Lyon - Avril 2025 - Photos : AdobeStock



**grandlyon.com**



## Qui contacter ?

### Caisse d'Allocations Familiales (CAF) du Rhône

67 boulevard Vivier Merle

69 409 Lyon CEDEX 03

[www.caf.fr](http://www.caf.fr)



### Mutualité Sociale Agricole (MSA) Ain-Rhône

35 - 37 rue de Plat - BP 2612 69 232

Lyon CEDEX 02

[www.msa.fr](http://www.msa.fr)



### Métropole de Lyon

20, rue du Lac

CS 33569

69505 Lyon Cedex 03

04 78 63 40 40

[www.grandlyon.com](http://www.grandlyon.com)

**MÉTROPOLE**  
**GRAND LYON**